

Séance du 22 mars 2024

L'an 2024 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

M. ARNAUD Paul, Mme CHENOT Lorraine, Mme DE SCHEPPER Barbara, M. GUILLO Vincent, M. PETIT Damien, M. PIOLAT Didier, Mme RENAULT Lucy, Mme WALDSCHMIDT Fanny

**Procurat ion(s) :**

Mme COLTEL Loïs donne pouvoir à Mme DE SCHEPPER Barbara

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
14 mars 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme COLTEL Loïs, M. LOMBARDOT Roger, Mme OBRY Arlette

Date d'affichage
25 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M. GUILLO Vincent

25 mars 2024
et publication du
25 mars 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Didier Piolat, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le Conseil municipal

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	14 978,92
- un déficit reporté de :	3 530,40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 448,52
- un excédent d'investissement de :	23 159,27
- un excédent des restes à réaliser de :	44 459,00
Soit un excédent de financement de :	67 618,27

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	11 448,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 448,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 159,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MELANY

Le Maire PIOLAT Didier

le(s) secrétaire(s) de séance

